# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 4.6

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

#### TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE LA RUE DE SAINT-ALBAN

**AU DROIT DU PARC DU PRIEURE**

**APPROBATION DES MARCHES**

Roland DEVIS, conseiller municipal, délégué aux jumelages, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre des travaux d’aménagement de la rue de Saint-Alban au droit du parc du Prieuré, une procédure d’appel d’offres a été lancée conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le coût des travaux a été estimé à 169 080 € TTC.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens et organisé en deux lots de réalisation :

- lot n° 1 "Aménagement de la voirie, des trottoirs, et des espaces verts" ;

- lot n° 2 "Construction d’un mur de clôture le long du parc du Prieuré".

A l’issue de la consultation, quatre offres ont été remises dans les délais.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d’appel d’offres, réunie le 26 août 2014, a classé les offres et choisi les sociétés suivantes:

* lot n° 1 "Aménagement de la voirie, des trottoirs, et des espaces verts"

société EIFFAGE - Perreux, pour un montant de 88 744,56 € TTC

* lot n° 2 "Construction d’un mur de clôture le long du parc du Prieuré"

société EIFFAGE - Perreux, pour un montant de 69 174,90 € TTC.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise le maire à signer les marchés concernant les travaux d’aménagement de la rue de Saint-Alban au droit du parc du Prieuré ;
2. dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général, à l'article 2315 – opération 71.